15e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 38. 21 SEPTEMBRE 1893.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : **A. DENIS**, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres. | RÉDACTEUR EN CHEF : **F. PERRIOT**, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres.

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement est de 13 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *pour la France, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et la Suisse, et de 15 fr. pour les autres pays; — de 8 fr. ou 10 fr. sans le Supplément, selon les pays.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

—

Q. — Je me tiens autant que possible au courant des choses de la littérature, et je lis avec intérêt les ouvrages nouveaux, quand je peux me les procurer. J'y trouve beaucoup à louer, bien davantage à blâmer, et je me demande avec incertitude quelle est la valeur exacte de la littérature contemporaine. Pourriez-vous me donner votre avis à ce sujet?

R. — Vous posez une question bien délicate, et il n'est guère facile d'y répondre. En général, c'est la postérité seule qui peut prononcer un jugement impartial sur les œuvres littéraires d'une époque. Les contemporains, qu'ils le veuillent ou non, se laissent influencer par les idées courantes, les préjugés, les considérations personnelles, l'esprit de parti, etc. Pour vous en convaincre, lisez les *Revues* les plus considérées. Tel roman, par exemple, que l'une critiquera impitoyablement, sera, d'après une autre, un simple chef-d'œuvre. Affaire de goût quelquefois; très souvent aussi, affaire de boutique. Maintenant, quel sera le jugement de la postérité sur notre époque, nous n'en savons rien, mais on peut affirmer qu'il sera plutôt sévère qu'indulgent. Il sera même très sévère, si elle s'en tient au réquisitoire véhément qu'un esprit indépendant vient de dresser contre la littérature contemporaine [1].

Partant d'un principe bien vieux, mais toujours vrai : *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocumque defectu*, il examine les divers genres qui fleurissent à notre époque, journal, roman, théâtre, poésie, histoire, critique littéraire, philosophie, et il aboutit à cette conclusion que, dans aucun de ces genres, nos contemporains n'ont produit d'œuvres qui soient véritablement belles et bonnes. Au contraire, on y rencontre toujours, sous des dehors plus ou moins séduisants, deux taches indélébiles, l'incrédulité et l'immoralité.

I. Jamais l'extension et l'influence des journaux n'ont été aussi grandes qu'à notre époque, et cela pour des causes diverses. « Le sensualisme, affamé de récits romanesques ou lubriques, trouve à se repaître dans le roman-feuilleton; la cupidité, sans cesse à l'affût des moyens de s'enrichir en devançant ou en ruinant des rivaux, recherche les annonces, les réclames ou les dépêches commerciales; la fièvre politique, enfin, est périodiquement ou continuellement aigrie par le récit des luttes et des manœuvres électorales, par le bruit des discussions parlementaires et par les incidents des réunions publiques ou privées. »

Cette influence des journaux est-elle bonne? Non, elle est désastreuse. Désastreuse pour la langue. Il faut écrire en courant : prendra-t-on le temps de polir son style? Il faut intéresser des lecteurs blasés : on cherchera à y arriver par l'excentricité et la bizarrerie. « Aux qualités fondamentales de clarté, de logique, de noblesse, de force disciplinée et de ferme bon sens qui constituent la langue française, succèdent les élans saccadés, le besoin d'éblouir, l'effort violent, le manque de proportion et de mesure. La virulence remplace la vigueur, l'excentricité la bonne et loyale originalité, la surexcitation nerveuse et factice la verve sincère et maîtresse d'elle-même. » Voulez-vous une preuve de fait à l'appui de cette assertion? Quels sont les journaux les plus demandés aux bibliothèques des gares? [1] L'*Intransigeant*, l'*Autorité*, la *Libre Parole*. Et pourquoi les demande-t-on? Par conviction politique? Non, mais simplement pour lire les articles de ces écrivains *forts en gueule* qui s'appellent Rochefort, Drumont et Cassagnac. Plus désastreuse encore pour l'esprit et les mœurs est l'influence de la presse périodique. La plupart des journaux, ou

[1] Cf. les *Etudes religieuses*, des Pères Jésuites (1892), et le livre du P. Etienne Cornut, les *Malfaiteurs littéraires*, Paris, Retaux, 3 fr.

[1] J'entends, par les lecteurs relativement sérieux. Les femmes achètent le *Petit Journal* à cause des feuilletons et des faits-divers, les lycéens le *Gil-Blas* ou la *Lanterne* à cause de leurs cochonneries.

attaquent violemment la religion, ou s'en moquent; ils tournent en ridicule la morale et en sapent les fondements ; ils perdent même la notion de la vulgaire honnêteté. Ce qu'en d'autres temps on appellerait un vol ou une infamie, par exemple, soustraire des pièces au dossier d'un procès, révéler par trahison les secrets les plus intimes d'une famille, pas un journaliste n'hésite aujourd'hui à le faire, quand cela peut lui amener des abonnés ou lui rapporter de l'argent. Du reste, pour gagner cet argent, tous les moyens sont bons ; les annonces de la prostitution sont insérées d'un cœur aussi léger que les réclames des banques véreuses ; s'il faut juger une entreprise ou apprécier une société financière quelconque, on s'occupe non de sa valeur, mais de ce qu'elle a versé à la caisse (Panama, Crédit foncier). Aussi un vétéran du journalisme a-t-il flétri justement un pareil brigandage en écrivant : « Sauf un nombre de plus en plus restreint de journalistes, la plupart de ceux qui se donnent effrontément comme tels, n'ont, en entrant dans la presse, d'autre but que l'exploitation des ministres, auxquels ils offrent leurs complaisances, et des financiers, industriels, directeurs de banques ou de théâtres, qu'ils réduisent à merci par la menace sous condition » (Rochefort).

Passons rapidement en revue les plus renommés des journaux actuels. Le *Figaro* occupe sans contredit le premier rang dans l'estime des mondains, et il le mérite à certains égards. L'esprit s'y rencontre presque toujours et le talent n'y est pas rare. Mais on s'y moque de tout, de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise et de la vie chrétienne. « Il y a bien çà et là quelques hommages, quelques admirations platoniques, tels qu'on veut bien en offrir, quand on se pique d'être correct et bien élevé, aux majestés déchues ; mais tout cela n'est qu'un paravent. Au delà de ces décors, vous rencontrez l'ironie, l'incrédulité, parfois même très grossière. » Et puis il est immoral, et par les thèses qu'il soutient, et par les romans qu'il publie, et surtout par le milieu où il fait vivre ses lecteurs, c'est-à-dire le monde des théâtres et des champs de courses. La lecture de ce journal est donc corruptrice. « Moins brutal que d'autres feuilles, il n'en est que plus périlleux, car il ronge toutes les fibres vives de l'humanité : la foi, le sens moral, le bon sens, la pudeur, l'esprit de famille, etc. »

Le *Gaulois* affecte des allures plus aristocratiques et religieuses. Au fond, avec une tenue moins gouailleuse, c'est le même scepticisme, le même libertinage, la même fureur de cancans parisiens et d'amusements pervers, le même engouement pour les hommes et les femmes de théâtre. « Pour savoir jusqu'où peut s'avilir une aristocratie insatiable de jouissances et de bruit malsain, on n'aura plus tard qu'à parcourir les colonnes du *Gaulois*, on y verra ce qu'était devenu le sang des croisés, à la fin du dix-neuvième siècle, et à quels noms s'associaient les noms les plus retentissants et les plus fiers de notre histoire. »

Le *Gil-Blas* est « franchement impie et résolument pornographique, sans voiles et sans réticences. » Plus de gaze ni de feuilles de vigne, mais l'ignominie dans toute sa brutalité. C'est le journal des commis-voyageurs, des gars de l'Université, des célibataires friands de gravelures. — L'*Echo de Paris* va encore plus loin si c'est possible, et avec la *Lanterne* et son supplément on enfonce en plein dans l'ordure.

Le *Temps* n'a rien de commun comme allure avec les précédents. C'est la gravité et la correction même, mais en même temps c'est la servilité bourgeoise et l'hypocrisie protestante. Tous les actes du pouvoir, si violents et si tyranniques qu'ils soient, sont loués ou excusés par lui. « Grosses bottes de M. Constans, souliers vernis de M. de Freycinet, pantoufles de M. Tirard, il promène sa langue sur tout cela, avec la sérénité d'une conscience que rien ne peut troubler, avec le calme d'un visage que rien ne peut faire rougir. » Quant aux petits et aux faibles, aux pauvres religieux et aux malheureux curés, on ne les ménage guère. Sans doute point d'injures grossières, point d'emportement malsonnant, mais des insinuations perfides, des sous-entendus calomnieux, des appréciations haineuses données d'un ton patelin. M. Renan était une des divinités du lieu, c'est tout dire. Dans le même genre que le *Temps*, le *Journal des Débats* lui est supérieur, et comme littérature et comme sentiments, mais il représente encore trop les idées bourgeoises et universitaires, hostiles au fond à l'Eglise catholique.

Inutile de poursuivre plus loin cette énumération. La plupart des feuilles radicales se font gloire de leur irréligion. D'autres qui affectent l'impartialité (ne pas s'y fier toutefois), comme le *Petit Journal*, le *Matin*, l'*Eclair*, sont néanmoins malfaisantes et démoralisantes, ne serait-ce qu'en reproduisant dans des faits divers brutaux les scènes les plus ignobles et les plus dégoûtantes. Même les journaux bien intentionnés tombent dans ce travers. En somme, sur tant de milliers de journaux qui se publient en France, il en est très peu dont la lecture soit sans danger, et naturellement, ce sont les moins lus. Les autres, des parents aveugles sont les premiers à les introduire dans leur maison, à les mettre sous les yeux de leurs enfants. Et ils s'étonnent ensuite de constater avec douleur des vices précoces et une perversité prématurée ! Quand on sème le vent...

II. Nous l'avons déjà fait remarquer, ce qui, dans les journaux, attire un certain nombre de lecteurs, ce sont les romans qu'ils publient par tranches dans leurs feuilletons. Le roman, voilà sans contredit le genre littéraire le plus cultivé à notre époque (et ceci n'est pas à notre honneur). Malheureusement la qualité ne vaut pas la quantité. De *bons* romans, vous n'en trouverez à peu près point. De romans *inoffensifs*, quelques-uns,

et encore sont-ils pour la plupart mal pensés et mal écrits. Un certain nombre se recommandent par les qualités littéraires, mais ils ont tous un caractère commun, qui est l'*immoralité*.

Voyez plutôt. Quel est sans contredit le romancier le plus célèbre de notre époque, celui au moins qui jouit de la popularité la plus bruyante ? C'est Zola. L'*Ami du Clergé* a déjà dit ce qu'il pensait de son œuvre. Il y a dans cet homme un grand, un très grand talent, et telles pages de ses œuvres sont tellement *empoignantes* que dans leur genre elles peuvent passer pour des chefs-d'œuvre. Mais quelle puanteur ! « Monomane coprographe, dit le P. Cornut, tel sera le dernier mot et le jugement final sur l'homme et l'œuvre. Ce qu'on y trouve en effet, à peu près exclusivement, c'est la bête humaine dans ce qu'une imagination qui « voit obscène » peut lui prêter de plus brutal et de plus immonde ; et tout cela remué, analysé, étalé avec une inconscience et un sans-façon qui stupéfient. » Tous brutes, ses héros. Brutes, ces ouvriers qui se tuent par l'alcool (l'*Assommoir*) ; brutes, ces hommes du monde qui se dégradent pour des filles (*Nana*) ; brutes, ces bourgeois qui ne voient dans la vie que deux choses, manger et paillarder (*Pot-Bouille*) ; brutes, ces mineurs réduits au rôle de machines (*Germinal*) ; brutes, ces paysans ravalés par leurs passions abjectes au dessous des animaux de leurs fermes (la *Terre*) ; brutes, ces financiers qui volent l'argent des gogos pour le dépenser follement en de sales débauches (l'*Argent*) ; brutes enfin ces soldats démoralisés, conduits à la boucherie par des généraux idiots (la *Débâcle*), etc. Il est à espérer que plus tard le bon sens public relèguera les romans de Zola au fond des bibliothèques savantes, comme on fait aujourd'hui de l'*Ane* ou du *Satiricon* ; mais en attendant, « des femmes qui ont enfants et mari les dévorent, les jeunes filles et les collégiens en font leur régal, et l'auteur peut espérer d'être académicien. »

Probablement, il s'en moque au fond, et voit surtout l'argent que lui rapportent ses livres. Et il empoche, dit-on, sans plus de scrupule que feu Vespasien, des sommes fort respectables. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'une foule de disciples, affamés d'argent, marchent sur les nobles traces du maître. Les uns voileront un peu la pourriture sous l'enveloppe d'un style élégant et de phrases ciselées avec un soin minutieux. Ainsi le pauvre Guy de Maupassant. Au fond, c'est la même chose que Zola : même obscénité des thèmes, même crudité des détails, même absence voulue de toute pensée morale. Ce ne sont pas des hommes non plus qu'il met en scène. « A vrai dire, il n'y a ni père, ni mère, ni enfants, ni femme, ni mari, ni frères, ni maitres et serviteurs, ni compatriotes et amis ; il y a des brutes mâles et femelles qui ont des appétits et des nerfs, des répugnances ou des attraits, qui cherchent à écarter la peine et à se procurer le plaisir, chacune à sa manière et à sa mesure. » Il y avait pourtant quelque chose de bon dans ce malheureux fou, et, dans tous ses ouvrages, il met en lumière, avec une sorte d'acharnement, le dégoût terrible et le désespoir incurable que laissent derrière elles les passions satisfaites.

Ce semblant de moralité ne se rencontrera pas dans Richepin. Celui-ci est un savant, un sceptique, un gouailleur. « C'est le cuistre nourri de latin, de grec et de philosophie, très fort en rhétorique, expert à toutes les entreprises littéraires et rompu aux ruses du métier, mais sans croyances et sans flamme, avide de bruit, fier d'étonner et d'épouvanter le public. » De propos délibéré et d'un front serein, il dénigre, il rabaisse, il s'efforce de rendre burlesque ce qui fait la consolation ou la solidité de ce pauvre monde, la religion, la famille, le patriotisme, l'amour, la piété, le courage et la douleur elle-même. — Les autres tenants de la même école ne font qu'exagérer encore l'immoralité, et les moins dégoûtants sont ceux qui, comme Armand Silvestre, s'en tiennent aux histoires grasses et aux gaudrioles rabelaisiennes. Ils sont plus grossiers, mais moins corrompus et moins corrupteurs.

Il n'y a pas cependant que des romanciers réalistes ; d'autres ont la prétention de pénétrer plus avant dans le cœur humain pour analyser ses sentiments les plus intimes. Leur maître à tous est Paul Bourget, le *psychologue*, le *penseur* par excellence, à en croire le *Figaro* et consorts. Au premier abord les titres des volumes ou des chapitres vous font rêver : *Cruelle énigme*, l'*Irréparable*, *Un cœur de femme*, *Restes vivants d'un amour mort*, etc. A la lecture, le ton pédant du style, les phrases filandreuses, les analyses compliquées en imposent encore. Mais, en regardant de plus près, on constate que toutes ces études psychologiques sont de simples variations sur l'amour défendu et ne se recommandent ni par la profondeur, ni par la nouveauté. C'est, pour parler avec les camarades de Bourget, de la « psychologie de carton » (Mirbeau), de la « psychologie de théière à l'usage des femmes juives » (Huysmans). Du reste, ceux qui louent le plus fort Bourget se gardent bien de le lire ; ils préfèrent les romans moins savants des Richebourg, Montépin, Boisgobey et autres, romans aussi immoraux que les précédents, mais qui, Dieu merci ! n'ont rien à voir avec la littérature.

III. Le théâtre, malgré l'adage connu de Santeuil, n'a jamais été une école de moralité. Du moins, à certaines époques, conservait-il une certaine correction. En lisant Corneille ou Racine, on est tenté de trouver Bossuet trop absolu dans ses invectives contre la scène, et pour un peu, on prendrait contre lui la défense de Molière. Mais aujourd'hui, quel P. Caffaro serait assez naïf pour soutenir l'innocence de nos comédies ?

D'abord, toutes les données sont scabreuses et immorales. Ce qu'on nous présente, c'est toujours l'amour défendu ou l'adultère. Et encore « l'adultère classique, harcelé de terreurs, n'est plus de

mise; on veut qu'il se complique et se pimente d'effronterie sceptique, de calculs odieux, de circonstances qui le rendent plus piquant et plus nouveau, et qui en fassent à la fois une insulte à la religion, à la société et à la nature. » Quelques-uns, comme Alexandre Dumas fils, font mine de condamner l'adultère ; ce ne sont pas les moins dangereux. Car d'abord ils concluent que, pour supprimer l'adultère, le meilleur moyen est de supprimer le mariage et de s'en tenir à l'union libre, *more pecudum*. Et puis, dans leurs tirades morales, il y a comme un piment de volupté secrète. « Ce qui m'enrage contre lui, dit Sarcey de Dumas, c'est la prétention qu'il affiche de me faire de la morale, quand il n'y a rien de plus démoralisant que ces sortes de spectacles. Il familiarise les imaginations avec cette idée de l'adultère qu'on veut leur rendre affreuse, il leur apprend à la considérer de sang rassis. » D'autres n'affectent pas ce ton de prédicateur, mais ils font passer sous nos yeux ce spectacle corrupteur, soit avec une certaine correction d'allures, soit dans un débraillé complet. Les plus innocents en apparence ne sont pas exempts de ces défauts. Labiche n'a jamais passé pour très dangereux. Les aventures qu'il imagine sont si baroques et si réjouissantes dans leur invraisemblable excentricité, ses mots sont si sensés à la fois et si spirituels, qu'on est emporté par un rire irrésistible. Mais il faut tout cela pour faire passer inaperçues les situations terriblement scabreuses dans lesquelles se débattent ses personnages.

Les pièces du théâtre contemporain ne visent donc rien moins qu'à détruire la famille ; au reste la fréquentation seule des théâtres suffit pour cela. Comédienne et courtisane sont deux termes qui, en fait, sont synonymes. Comme l'a dit crûment un ancien directeur des Beaux-Arts : « Une comédienne, si elle veut rester honnête, doit avoir des rentes, se marier ou mourir de faim. Or, très peu ont des rentes, beaucoup ne se marient pas et aucune ne meurt de faim. » Obligées de se vendre pour vivre, ces malheureuses sont à l'affût de victimes à dépouiller. Malheur au riche désœuvré qui s'expose aux tentations de ces sirènes ! Il sera bientôt séduit, et alors réputation, fortune, famille, tout sera à la fin sacrifié. « Pour entretenir le luxe insolent d'une tragédienne ou d'une danseuse, que de familles compromises, que de larmes arrachées aux mères et aux femmes, de peines préparées aux enfants ! On ne saura jamais tout ce que ces créatures ont détruit de probité, de courage, de talent et de vertu, au grand dommage de la patrie. Tel héritier de grande race, magnifiquement doué par la Providence et qui semblait appelé à régénérer son pays, traîne une vieillesse inutile, parce qu'il n'a pas su éviter cet écueil. » Sans pousser plus loin cette digression, retenons ce fait que toutes nos pièces de théâtre actuelles sont trop immorales pour être de véritables chefs-d'œuvre.

IV. Notre poésie lyrique est-elle supérieure à notre poésie dramatique ? Hélas ! combien les poètes actuels semblent petits quand on les compare à ceux de la première moitié du siècle ! C'est que ces derniers possédaient, à des degrés divers, les qualités qui constituent les vrais poètes : de grandes idées, un cœur ardent, une imagination riche. Aujourd'hui nous ne retrouvons ni l'élévation de Lamartine, ni les images grandioses de Victor Hugo, ni les accents passionnés de Musset.

Pourtant quelques hommes de talent tranchent sur la foule des médiocrités. Le plus lu est certainement François Coppée, et c'est preuve de bon goût. Rien de sublime dans cette poésie un peu terre à terre, mais « cette peinture de la vie moderne, ces croquis parisiens, ces recoins d'atelier ou de faubourg, cette excursion dans la banlieue ou dans les forêts voisines, ont néanmoins leur charme. Pour raconter tout cela, François Coppée a trouvé un vers qui semble fait exprès : souple, fluide, élégant, sans recherche, alerte, simple et familier, côtoyant la prose sans y tomber, ramassant volontiers les mots et les locutions populaires, mais évitant presque toujours la trivialité et la platitude. » On l'a dit avec raison, ce vers, c'est l'ouvrière parisienne, gracieuse et élégante, avec une toilette souvent bien pauvre. Relativement sage et honnête, cette ouvrière ; de même la poésie de Coppée. A coup sûr, tout ne serait pas bon à lire dans un couvent. « C'est un pinson un peu léger, mais personne ne sera compromis pour l'avoir écouté de temps en temps et avoir pris intérêt à son gazouillis. »

M. Sully-Prudhomme est tout l'opposé de son collègue à l'Académie. Il vise à la profondeur et écrit des poèmes philosophiques. De fait, les idées chez lui sont grandes et élevées, mais souvent elles gagneraient à être traduites en prose, ou tout au moins à être exprimées plus simplement et plus clairement. Quoi qu'il en soit, c'est bien un poète et il ne ferait pas trop mauvaise figure à côté de Lamartine.

De même, M. Leconte de Lisle a quelque chose de l'imagination de Victor Hugo ; son vers est ferme, riche de couleurs et d'épithètes, savamment rythmé. Par exemple, il ne faut pas lire à la file tous ses poèmes. Ce sont toujours, sous divers titres, les mêmes sensations et les mêmes images : « le désert immense, l'anéantissement infini, les cieux du tropique, les neiges, les jungles, les gypaètes, les aurores australiennes, les tempêtes équatoriales, tout ce qui éblouit, assoupit, ahurit. » Nous ne parlons pas des idées, M. Leconte de Lisle a proclamé assez hautement qu'il était athée et matérialiste.

N'allez pas croire que ces trois académiciens soient hautement prisés des jeunes auteurs. Au contraire, ceux-ci n'en parlent qu'avec dédain. Pensez donc ! ils sont vraiment trop *vieux jeu !* Ils se contentent d'exprimer leurs idées en respectant autant que possible le dictionnaire, la grammaire et la prosodie. C'est absurde. Il ne faut pas, si on est poète, s'occuper du sens des

mots, mais de leur *sonorité*. Vous ne comprenez pas? écoutez l'explication. « Les voyelles et les diphtongues forment une gamme de couleurs ou de nuances. A est noir, E blanc, I bleu, O rouge, U jaune. Le noir, c'est l'orgue ; le blanc, la harpe ; le bleu, le violon ; le rouge, la trompette ; le jaune, la flûte. L'orgue exprime la monotonie, le doute et la simplesse ; la harpe, la sérénité ; le violon, la passion et la prière ; la trompette, la gloire et l'ovation ; la flûte, l'ingénuité et le sourire. » (A. Rimbaud). Par conséquent, vous voulez composer un poème tendre et passionné, ne voyez qu'une chose, entasser dans vos vers le plus d'I possible, et Musset n'ira pas à votre cheville. Rien de plus simple. Voilà toute la théorie de ces jeunes poètes qui se glorifient du nom de *décadents*.

D'autres trouvent cela encore trop sensé. Il faut, d'après eux, aller plus loin, n'exprimer jamais l'idée clairement, mais la suggérer par des symboles. Voilà pourquoi ils s'appellent symbolistes. Mais, me direz-vous, il y a longtemps que le procédé est employé, depuis le *Vase brisé* de Sully-Prudhomme et le *Pélican* de Musset, jusqu'aux apologues de Menenius Agrippa et du bon Esope, en passant par les fables de Lafontaine et les *Tendres brebis* de Mme Deshoulières. C'est ce qu'on appelait jadis tout bêtement la métaphore et l'allégorie. Oui ; mais jadis on tenait à ce que les allégories fussent suffisamment claires. Au contraire, un bon symboliste sera content quand l'idée sera tellement *absconse* que seul l'auteur pourra la découvrir, et encore ! Dissimulez ainsi des idées saugrenues dans des vers de 10 à 21 pieds, et vous aurez de la poésie symboliste. Ou plutôt, prenez le système plus simple indiqué par Leconte de Lisle : « Prenez un chapeau, mettez-y des adverbes, des conjonctions, des prépositions, des substantifs, tirez au hasard et écrivez ; ce sera du symbolisme. »

On ne s'arrête pas à mi-chemin dans le ridicule. Après les décadents et les symbolistes, il y a les *instrumentistes*, les *romanistes* (petits-fils de Ronsard), les *magnificistes*, d'après lesquels la poésie doit s'adresser à tous les sens et être à la fois saveur, parfum, son, lumière, forme (!!) ; enfin les *occultistes* et les *mages* avec leur illustre chef, le Sar Peladan. Tous ont un caractère commun, c'est d'être à la fois pédants, sots et orgueilleux, et Richepin compare avec raison toute cette école à un marécage pestilent où paissent quelques bœufs et où s'enflent des tas de grenouilles. Ajoutons qu'on délaisse ces détraqués et qu'on goûte, plus que leurs élucubrations baroques, les poèmes plus simples et plus sensés de Gabriel Vicaire et de François Fabié.

V. Inutile de parler longuement de notre prose. On n'écrit guère en prose aujourd'hui que des romans et des comédies. Les genres sérieux sont laissés de côté. Ainsi la critique littéraire a été une des gloires de ce siècle. Revêtant toutes les formes, dogmatique avec Nisard, historique avec Villemain, biologique avec Sainte-Beuve, morale avec Saint-Marc-Girardin, scientifique avec Taine, elle a produit mainte œuvre de premier ordre. Malheureusement nos critiques actuels paraissent inférieurs à leurs devanciers. M. Brunetière est érudit et sagace, mais il cultive un peu trop le paradoxe. De plus, le caractère est hargneux, le ton âpre et le style d'une dureté proverbiale. M. Jules Lemaître lui est supérieur par la finesse du goût, l'originalité des aperçus, le piquant des réflexions et la facile venue de la phrase, seulement il se moque par trop de ses lecteurs. M. Faguet a de précieuses qualités, un sens littéraire délié, un jugement net et ferme, un esprit d'analyse pénétrant, de l'indépendance et un certain courage, mais ses derniers ouvrages ne paraissent pas assez fouillés. — Après cela, si l'on met de côté les critiques catholiques, comme Biré et Fournel, autour desquels se fait la conspiration du silence, les autres sont ou des fantaisistes, comme Anatole France, ou simplement des tâcherons à la solde de quelque libraire.

Pas plus que les grands critiques, les grands historiens de ce siècle n'ont à l'heure présente de dignes successeurs. La preuve, c'est que les noms mêmes de ceux-ci sont à peu près inconnus. Un seul jouit d'une certaine notoriété, M. Aulard ; c'est pour des raisons auxquelles l'histoire est assez étrangère. — Quant à notre philosophie, le mieux qu'on puisse en dire, c'est de n'en rien dire. Comme science de détails, elle est assez remarquable ; les principes par exemple lui manquent totalement, et sous une forme plus ou moins brutale ou déguisée elle aboutit au scepticisme et au matérialisme.

Conclusion : « Nous devrions désespérer de l'honneur et de l'avenir de notre pays, si nous étions réduits à le juger d'après la philosophie, la critique, le théâtre, le journal et le roman tels qu'ils viennent de passer sous nos yeux. »

VI. Ainsi termine son réquisitoire le P. Cornut. Avant de prononcer un jugement sur la cause, il faudrait entendre les plaidoyers des avocats. Ces plaidoyers n'ont pas manqué. On a reproché au savant jésuite d'être trop violent dans ses appréciations, de laisser complètement dans l'ombre ce qu'il peut y avoir de bien dans les œuvres qu'il juge, et surtout d'exagérer l'influence pernicieuse de la littérature actuelle. Tous ceux, dit-on, qui lisent des romans ou fréquentent les théâtres ne sont pas pourtant des hommes dangereux ou des femmes perdues. « Soit, répond le Père, je n'accuse pas tout lecteur ordinaire du *Figaro* ou même de l'*Echo de Paris* d'avoir renié Dieu, fait mourir sa mère de chagrin, déshonoré son nom et vendu son pays ; je le soupçonne invinciblement de n'avoir plus cette fleur de délicatesse qui mérite et attire le respect et l'admiration des gens de bien. On ne traverse pas la flamme ou la boue sans en éprouver des atteintes. » Enfin on peut trouver que ces objurgations sont inutiles, car elles ne diminueront en

rien le mal. De ce désordre, en effet, tout le monde est coupable ; les auteurs qui font le mal, les éditeurs et libraires qui y coopèrent, la police qui le tolère, les parents qui ne le combattent pas. La liberté de la presse est consacrée par la loi et entrée dans les mœurs. Impossible de résister au torrent. — « Eh bien, dit le jésuite, cette apathie et cette connivence presque générales doivent au contraire exciter notre courage et redoubler notre vigilance sur nous-mêmes et sur tous ceux qui nous touchent de plus près. Tentons un suprême effort ; notre initiative en suscitera d'autres. Si nous opposons au flot un premier bloc, d'autres blocs s'y ajouteront, et peu à peu la digue nécessaire sera construite. Comptons sur la conscience humaine qu'on n'étouffe jamais, sur l'horreur innée des cœurs droits pour le vice, sur les attraits du bien et du beau ; comptons enfin sur la grâce de Jésus-Christ et sur la miséricorde de Dieu. Tout cela peut accomplir des merveilles et remplacer par une littérature honnête la pornographie vaincue. La religion catholique a déjà fait ce miracle ; pourquoi ne le referait-elle pas, si nous y mettons de la bonne volonté ? »

Q. — 1° Est-il bien certain, comme l'affirme l'*Ami* par son numéro du 9 juin 1892, que dans l'état de pure nature l'homme n'aurait pas pu rencontrer autant de difficultés que nous en rencontrons actuellement du côté du démon, du monde et de nos passions etc. ?

2° Est-il bien certain qu'il soit impossible actuellement à l'homme d'atteindre à sa *fin naturelle ?* Les enfants morts sans le baptême, n'atteignent-ils pas la *fin naturelle* de l'homme qui consiste en somme à connaître, aimer et glorifier Dieu, aussi imparfaitement que l'on voudra, mais cependant assez pour y trouver *le plein repos de leur désir naturel* du bonheur ?

R. — Ad I. Nous n'avons dit la chose ni de l'état de nature intègre, ni de l'état purement naturel. Mais puisque notre confrère désire un éclaircissement, nous allons le lui donner.

A. — Il est bien certain que, dans l'état de nature intègre, nous aurions eu moins de difficultés venant de nos passions, parce que nos passions auraient été soumises à l'empire de la raison, ce qui n'a lieu actuellement que d'une manière imparfaite, la raison ne pouvant ni prévenir les premiers mouvements, ni les facilement dominer. Une fois la passion déchaînée par la volonté, elle aurait pu aller jusqu'où elle va maintenant, quand la passion n'est pas combattue mais au contraire excitée par la volonté. Néanmoins, outre que la volonté aurait eu sur la passion un empire absolu au début, elle aurait pu ressaisir plus tard son empire avec beaucoup plus de facilité. On sait ce qu'il en coûte aux âmes entraînées par la passion pour revenir à la vertu et combien il est dur de rompre les chaînes qu'elles maudissent pourtant d'un cœur sincère. Dans l'état de pure nature, l'âme rentrant dans l'ordre par sa partie supérieure aurait trouvé dans la partie inférieure une soumission entière, parce que la condition générale de cet état était la sujétion entière de la partie inférieure à la partie supérieure.

Cette partie de notre réponse est tellement incontestable que nous n'avons pas à y insister autrement. Elle nous met sur la voie de la réponse à faire aux deux autres parties de la question.

Aurions-nous eu plus à souffrir de la part du démon ? Si l'on veut parler des efforts qu'aurait fait le démon pour nous perdre, il nous est impossible de rien affirmer. Le demon aurait fait tout ce que la puissance divine lui aurait toléré et, dans cette mesure, il se serait acharné à nous perdre. Dieu lui aurait-il permis plus qu'il ne lui permet dans l'ordre présent ? nous l'ignorons. Mais le danger des attaques du démon eût été beaucoup moindre.

Pour le comprendre, il faut savoir que le démon ne peut absolument rien sur notre volonté d'une manière directe et en agissant sur nous par l'intérieur. Notre intérieur pour la partie supérieure de l'âme lui échappe. Il a beau multiplier ses attaques à l'extérieur et jusque dans nos sens extérieurs ou même intérieurs, tant que notre volonté ne fléchit pas, il ne peut nous faire tomber. Mais nous pouvons lui dõnner gain de cause en cédant à ses suggestions. Or, ce qui nous expose le plus à céder, comme ce qui permet au démon d'agir plus violemment sur nous pour nous faire fléchir, ce sont nos passions désordonnées. Si elles étaient restées dans l'ordre, soumises à la volonté, comme dans l'état de nature intègre, nous aurions été bien plus assurés contre ses attaques et plus forts pour les repousser.

Il faut raisonner des attaques du monde comme des attaques du démon. C'est par nos passions déréglées principalement que le monde peut nous entraîner. Que nos passions soient domptées et mises sous le joug, le monde sera sans force pour nous nuire.

B. — Dans l'état purement naturel, l'homme n'aurait pu perdre un aussi grand bien que dans l'état surnaturel. Dans ce dernier, il peut perdre la vision intuitive et la possession surnaturelle de Dieu par la lumière de gloire, tandis que, dans l'état purement naturel, il n'aurait pu perdre que la connaissance et l'amour de Dieu connu à l'aide de la raison par le moyen des créatures. De ce chef déjà, dans l'ordre purement naturel, l'homme aurait eu moins à craindre du démon, du monde et de ses passions, que dans l'état surnaturel de nature déchue et réparée.

De plus, bien que le démon eût pu tromper les hommes et les détourner de leur fin, il n'aurait pas eu sur eux cet empire que lui assure la faute originelle, par laquelle nous sommes, non seulement une proie exposée aux coups du démon, mais encore ses *captifs*, nés sous sa domination et soumis à son injuste tyrannie. Par le péché originel, nous sommes constitués sous la dépendance du démon qui, par le désordre de la nature viciée, nous soumet, même malgré nous, à une

foule d'influences qui menacent la santé de notre corps et l'intégrité de notre âme. Dans l'état purement naturel, le démon aurait pu nous attaquer, mais il n'entrerait pas chez nous comme dans son domaine et ne pourrait aussi facilement susciter dans notre corps ou dans notre âme les désordres dont nous avons à souffrir.

De même la lutte des appétits inférieurs contre la raison n'aurait pas, dans l'état purement naturel, le caractère de révolte et de désordre qu'elle a dans l'état actuel. Ce serait un état simplement imparfait dans lequel la partie inférieure de l'âme, en cherchant son bien propre, tendrait à entraîner la partie supérieure au delà des bornes de la vertu. Mais cette tendance, n'ayant pas le caractère d'un désordre et d'une révolte, serait moins vive et moins dangereuse.

Le monde, de son côté, formé d'hommes moins méchants que ne sont ceux qui participent à la haine du démon contre Dieu et son Christ, serait aussi moins adonné au mal et entraînerait moins les âmes à leur perte.

Mais cette facilité plus grande de se conduire selon les règles de la raison dans l'ordre purement naturel et la condition meilleure de l'état de nature intègre feraient-elles par elles-mêmes qu'un plus grand nombre d'hommes atteignissent leur fin, soit naturelle pour l'état de pure nature, soit surnaturelle pour l'état de nature intègre ? Non : car, avec toutes les facilités d'atteindre sa fin, l'homme est si faible et si fragile qu'il pèchera infailliblement, quoique non nécessairement. Il faut une grâce spéciale de Dieu pour qu'un homme, en quelque état qu'on le suppose, accomplisse entièrement la loi divine. Sans ce secours spécial, tous manqueraient leur fin, comme Adam et Eve au paradis terrestre.

Ad II. Qu'il soit impossible à l'adulte dans l'ordre surnaturel d'atteindre sa fin purement naturelle, c'est ce qui ressort de tant de preuves qu'on ne soulève pas la question à son égard. On ne parle que des enfants morts sans baptême, ou, pour parler d'une manière plus générale et plus exacte, sans avoir été purifiés du péché originel.

Ces enfants sont incontestablement privés de la béatitude surnaturelle dont les exclut la faute originelle. Il n'y a aucun doute à cet égard. Sur la question de leur béatitude naturelle, les avis sont partagés. Nous ne pouvons donc affirmer avec toute certitude qu'ils en sont privés. Mais il y a de si fortes raisons pour l'affirmer que nous regardons comme seule vraie l'opinion qui affirme que les enfants morts sans baptême ne jouissent pas de la béatitude naturelle.

La béatitude naturelle consiste à connaître Dieu à l'aide de la raison par l'intermédiaire des créatures et à l'aimer comme on le connaît de cette connaissance abstractive, de telle sorte que, tous les désirs de l'âme étant satisfaits, il ne lui reste aucun vide à combler, aucun bien à regretter. Si, en effet, ces âmes connaissaient Dieu et l'aimaient de la manière que nous avons dite, et qu'elles fussent créées pour un bien supérieur dont elles sentiraient la privation, elles ne seraient pas heureuses. Bien qu'il ne leur manque rien de ce qui constituerait la béatitude dans un état purement naturel, elles n'auraient cependant pas la béatitude. Et comment, n'ayant pas la béatitude, pourrait-on dire qu'elles jouissent de la béatitude naturelle ?

Ces âmes sont-elles heureuses ? Le concile de Florence ne nous permet guère de le penser. Il nous enseigne que les âmes, et de ceux qui meurent soit avec le péché actuel mortel, soit *avec le seul péché originel*, descendent sur le champ en enfer, pour y subir toutefois des peines inégales : *pœnis tamen disparibus puniendos*. Etre punis, subir une peine, être enfermés dans les parages réservés aux démons et aux réprouvés, voilà qui exclut l'idée du bonheur.

Ces âmes ne sont pas, quant à leur capacité de connaître et d'aimer, dans la même condition que si elles étaient dans un état purement naturel. Dans un état purement naturel, créées pour la connaissance abstractive de Dieu et pour l'amour qui correspond à cette connaissance, elles n'auraient aucune aptitude, ni aucun désir au delà de cette limite. Mais créées dans un ordre supérieur, appelées à une fin supérieure, elles ont des aptitudes et des aspirations plus élevées : car Dieu met de d'ordre dans ses œuvres ; quand il destine des êtres à une fin, il les pourvoit de facultés en rapport avec cette fin. Elles ne peuvent donc être heureuses si elles manquent la fin supérieure à laquelle Dieu les destinait. N'étant pas heureuses, elles ne possèdent pas la béatitude même naturelle, puisqu'elles n'ont pas la béatitude.

Les âmes non régénérées sont non seulement privées de dons supérieurs à leur nature, mais encore souillées d'une véritable faute ; cette faute entraîne avec elle la colère de Dieu et la damnation ; c'est un péché qui met l'âme dans un état de mort (Concile de Mayence can. 5 ; conc. Trid. de Peccato origin. can. 2, 3, 4, 5). Ce péché doit être puni. Comment supposer que celui qui est puni jouit de la béatitude ?

Nous avons jusqu'ici supposé que les âmes non régénérées connaîtraient et aimeraient Dieu d'une manière qui suffirait dans un autre ordre de choses à les rendre heureuses. Mais rien ne nous garantit qu'elles auraient cette connaissance et cet amour. Tout ce qu'on en affirme ne repose que sur le sentiment bénévole qu'il en doit être ainsi, mais sans qu'aucune autorité décisive ni aucune raison valable vienne l'appuyer.

Dans cette question des enfants morts sans baptême, trop souvent le sentiment prend la place de la raison et de la révélation. On ne peut, par bonté de cœur, se résoudre à croire que des enfants qui n'ont pu se rendre coupables d'aucun méfait personnel, ne jouiraient pas du bonheur et pourraient avoir à souffrir.

En y réfléchissant un peu, on comprend qu'il

n'est pas plus difficile d'admettre la peine que d'admettre la faute. Les deux choses sont tellement corrélatives que supprimer l'une, c'est implicitement supprimer l'autre. Oter la peine, c'est aller tout droit à nier la faute. Prétendre que les âmes non régénérées, n'ayant d'autre péché que le péché originel, ne souffriraient aucunement de la privation de la vision intuitive et jouiraient du bonheur, ce bonheur fût-il d'ordre inférieur, c'est se mettre dans la nécessité de nier qu'elles soient souillées d'un péché véritable, que le péché d'Adam se soit propagé jusqu'à elles et soit devenu pour chacune d'elles un péché propre et personnel. Car il ne peut y avoir de péché sans que ce péché soit puni : si donc on ne trouve pas la punition, c'est qu'il n'y a pas de péché. Si les âmes souillées du seul péché originel ne subissent aucune peine, c'est qu'elles n'ont aucun péché. Cette conséquence est contraire à la foi. Il faut donc admettre que ces âmes souffrent une peine, ou, ce qui revient au même, qu'elles ne jouissent pas de la béatitude.

Croyons, avec l'Eglise qui nous l'enseigne, que le péché originel est un vrai péché, propre et personnel à tous les enfants d'Adam, et que ceux chez qui ce péché n'a pas été effacé en subissent la peine par la privation du bonheur. Et concluons-en que, puisqu'ils ne sont pas heureux, ils ne peuvent être regardés comme jouissant de la béatitude naturelle.

Q. — Les âmes du Purgatoire peuvent-elles intercéder pour nous ? Est-il bon de les prier ?

R. — Il est douteux que les âmes du Purgatoire puissent intercéder pour nous. Les auteurs ne s'accordent pas sur ce point, et les raisons ne sont convaincantes ni dans un sens ni dans l'autre.

Voici les raisonnements sur lesquels on peut s'appuyer pour dire que les âmes du Purgatoire peuvent intercéder pour nous :

Ces âmes sont agréables à Dieu. Rien ne les empêche de prier : car, si elles sont dans l'impossibilité absolue de satisfaire autrement que par la souffrance à laquelle elles sont condamnées, si elles ne peuvent plus acquérir aucun mérite, parce qu'elles ne sont plus *in via*, il ne s'ensuit pas qu'elles ne puissent témoigner à Dieu leurs désirs par la prière. Elles le peuvent tout aussi bien que les saints qui sont, comme elles, *in termino*, et que les hommes vivant sur la terre qui sont, comme elles, encore exclus de la récompense éternelle. Et, si elles le font, comment penser que Dieu leur refuse ce qu'elles demandent? Dieu est libre de ses dons et il aime à les répandre sur ceux qui l'aiment.

D'ailleurs si elles ne peuvent rien obtenir pour elles-mêmes, c'est que le sujet pour lequel elles prieraient en priant pour elles-mêmes est incapable de rien recevoir, son sort étant irrévocablement fixé par la sentence rendue à leur sujet. Cette sentence fixe, d'une part, leur condition éternelle, et, d'autre part, la quantité et la qualité d'expiation dont elles sont définitivement redevables à la justice de Dieu : cette dette doit être acquittée jusqu'à la dernière limite. Mais il n'y a pas le même obstacle quand elles intercèdent pour des hommes vivant sur la terre et aptes à bénéficier de leur intercession.

Mais ces raisons ne sont pas convaincantes. La première s'appuie sur ce que ces âmes sont agréables à Dieu. Cette assertion très vraie par un côté, n'est pas vraie au sens où il le faudrait dans la question présente. Dieu aime ces âmes parce qu'elles sont justes et saintes, et il les a pour agréables à cause de leurs mérites. Mais en même temps, il hait en elle les fautes et les taches qui ne lui permettent pas encore de les recevoir dans sa félicité. L'effet de cette haine est de les priver de toute gloire et de les soumettre aux châtiments nécessaires jusqu'à ce qu'elles soient entièrement purifiées. Ce qui s'exerce envers elles, ce n'est point la bonté avec laquelle il les aime, mais la justice avec laquelle il poursuit en elles les restes de leurs péchés. Il les tient en conséquence pour souillées et désagréables à ses yeux jusqu'à leur entière purification.

Or, une intercession ne peut utilement se produire que si la personne qui intercède est agréable à celle auprès de laquelle elle agit. Tant que les âmes du Purgatoire n'auront pas achevé leur expiation, il faut donc qu'elles renoncent à la satisfaction d'intercéder pour autrui.

D'ailleurs les faveurs accordées à l'intercession des saints sont une partie de la glorification que Dieu leur accorde en récompense de leurs mérites. Or, les âmes du Purgatoire n'étant pas encore en possession de la gloire, ne peuvent jouir d'aucun des avantages qui en découlent. Elles ne peuvent donc être assimilées aux saints quant à la possibilité d'intercéder pour autrui.

D'autre part, l'efficacité de l'intercession des vivants tient à ce qu'ils sont dans la condition de mériter, au moins *de congruo*. Mais, pour les âmes du Purgatoire, il n'y a plus possibilité de mériter. Elles ne peuvent donc pas non plus être assimilées aux vivants quant à l'efficacité de leurs prières.

Enfin l'impossibilité où elles sont d'obtenir quelque chose pour elles ne résulte pas seulement de ce qu'elles ne peuvent pas recevoir, mais encore de ce qu'elles ne peuvent pas efficacement demander, comme il résulte de ce qui vient d'être expliqué.

La conclusion, en cet état douteux de la question, c'est qu'on peut invoquer les âmes du Purgatoire avec cette condition : s'il plaît à Dieu ; mais qu'on ne peut avoir aucune assurance que cette prière sera efficace.

Il y a mieux à faire que de les invoquer, c'est de les soulager.

Par là, d'abord, on leur procurera un bien que ne leur procurerait pas la prière adressée à elles. Au lieu de leur demander d'oublier leurs souf-

frances pour s'occuper de nous, ne vaut-il pas mieux diminuer leurs souffrances ?

En agissant ainsi, outre le bien que nous leur ferons, nous nous assurerons leur reconnaissance qui nous sera certainement utile quand leur intercession pourra librement s'exercer en notre faveur.

De plus, en soulageant les âmes du Purgatoire, nous pratiquons les œuvres de miséricorde auxquelles Dieu attache les plus abondantes bénédictions.

Cet acte de charité est d'autant plus agréable à Dieu et plus capable d'attirer sur nous ses faveurs qu'il s'exerce envers des âmes qui aiment Dieu d'un amour qui ne se démentira plus ; envers des âmes que Dieu aime d'un amour infini, qu'il est impatient de recevoir dans son sein pour leur faire partager sa gloire et sa félicité. Nous allons ainsi au devant des désirs de Dieu ; et, par des actes de la vertu qu'il prise davantage, nous le provoquons à se montrer plein de bonté à notre égard. N'est-ce pas la meilleure des prières ?

Au lieu donc de prier les âmes du Purgatoire avec la certitude que nos prières les laisseront sans adoucissement à leurs supplices, avec l'incertitude où nous sommes que notre prière soit agréable à Dieu et utile à nous-mêmes, travaillons à leur soulagement, certains ainsi de leur être agréables, de faire œuvre qui plaise à Dieu, et d'obtenir par ce moyen tout ce que nous pourrions demander à leur intercession si elle était possible.

Q. — Avant le noviciat et la profession dans un ordre religieux, l'Eglise exige un examen canonique.

Dans quel but, et que faut-il demander aux postulantes et aux novices ?

R. — L'examen dont vous parlez a été imposé par le concile de Trente, qui en a déterminé les conditions dans les termes suivants : « Le saint synode statue et décrète qu'une fille qui veut prendre l'habit religieux ne soit pas admise à le recevoir, et que ni elle, ni aucune autre puisse dorénavant faire profession, avant que l'évêque (ou, en cas d'absence et autre empêchement, son vicaire ou quelque autre député par eux) n'ait examiné avec soin les intentions de cette fille, afin de s'assurer qu'elle n'a été ni forcée, ni séduite, et qu'elle agit en toute connaissance de cause ; et après que sa pieuse et libre intention leur a été bien connue, si elle réunit les conditions exigées par la règle du monastère et de l'ordre ; et si le monastère est ce qu'il doit être, il lui sera permis de faire librement profession. Or, afin que l'évêque ne puisse ignorer l'époque assignée pour la profession, la supérieure du monastère devra la lui notifier un mois à l'avance [1]. »

Le pape saint Pie V a publié, le 16 mai 1567, la bulle *Etsi mendicantium* pour préciser davantage les règles tracées par le concile de Trente : « Nous voulons que cet examen ne puisse avoir lieu que dans l'intervalle de quinze jours à partir du moment où les évêques ou leurs vicaires ont été requis de le faire, conformément aux prescriptions du concile ; que, ce terme expiré, il ne leur soit plus permis de s'en occuper ; qu'à cette occasion, ni l'évêque, ni son vicaire ne puissent entrer dans la clôture, mais demeurent à la grille de fer. Nous leur défendons absolument d'adresser d'autres questions que celles qui sont indiquées par le concile ; et nous voulons aussi que les prétendantes et les novices aient toute liberté de refuser de répondre aux interrogations qui leur seraient adressées. »

Dans le concile de Trente et dans la bulle de saint Pie V, il n'est question que des *Moniales*, c'est-à-dire des religieuses à vœux solennels, et non des religieuses à vœux simples comme sont celles de France, même les religieuses cloîtrées, sauf les religieuses cloîtrées de Savoie ; toutefois la plupart des congrégations religieuses ont adopté l'usage de l'examen canonique et quelques-unes l'ont inséré dans leurs constitutions.

Q. — 1° N'est-ce pas uniquement parce qu'il est le complément naturel de l'âme, et parce que celle-ci doit être récompensée un jour jusque dans ses sens, que le corps est appelé à ressusciter ? Dans ce cas, par quelle raison philosophique ou théologique justifier la doctrine catholique d'après laquelle ce n'est pas *n'importe quelle matière première*, mais une matière première ayant passé dans les tissus du corps durant la vie, qui se réunira dans l'autre vie à la *forme substantielle ?*

2° Que répondre à ceux qui disent que la *matière première* des scholastiques, avec son indifférence absolue, leur paraît inconciliable avec ce que l'Eglise nous enseigne sur le corps qui nous sera rendu au jour de la résurrection ?

3° Si le seul fait d'avoir passé dans le corps durant la vie présente constitue à une matière première un titre à se réunir un jour à l'âme, on doit conclure, ce semble, que Dieu nous rendra toute la matière première ayant passé dans nos tissus durant la vie présente ; autrement quelle raison pourrait-il avoir de choisir telle portion plutôt que telle autre ?

R. — Ad 1. Cette manière de comprendre la résurrection renferme une inexactitude qu'il est nécessaire de relever tout d'abord, parce que c'est sur elle que repose la difficulté dont on nous demande la solution.

En disant que le corps doit ressusciter parce qu'il est le complément naturel de l'âme et parce que celle-ci doit être récompensée un jour dans ses sens, on paraît attribuer à l'âme seule ce qui appartient à la nature et à la personne tout entière. C'est par suite de cette idée qu'on suppose que l'âme, à elle seule, constituerait le sujet humain, et que l'identité existerait entre le sujet mort et le sujet ressuscité quand même l'âme reprendrait un corps formé d'éléments autres que ceux dont elle a été séparée à la mort.

L'être humain qui est mort et qui doit ressusciter, ce n'est pas l'âme seule, bien qu'elle ait été séparée du corps et qu'elle doive s'y réunir. Car cette séparation n'a point enlevé à l'âme sa vie

[1] Sess. xxv ; c. xvii.

propre, et quand elle reprendra son corps, elle ne prendra pas une vie nouvelle, elle commencera seulement à faire vivre de nouveau le corps qu'elle avait précédemment animé.

Ce qui meurt et doit ressusciter, ce n'est pas non plus le corps, bien qu'il cesse de vivre par suite de la séparation de l'âme et qu'il doive revivre en se réunissant à l'âme. Car les actions, les modifications appartiennent aux suppôts et non aux éléments qui entrent dans leur composition. Ainsi, quand je marche, ce n'est pas mon corps seul qui marche, c'est moi-même, c'est ma personne qui marche. Quand je mourrai, ce n'est pas mon corps seul qui mourra, mais ce sera moi-même qui subirai la séparation de mon âme et de mon corps. C'est encore moi, et non pas mon corps seul, qui subirai la décomposition du tombeau quand les éléments de matière que mon âme aura cessé d'animer, mais sur lesquels restera l'empreinte de ma personnalité, se désagrégeront sous l'action des causes naturelles.

Ce qui meurt et ce qui ressuscite, c'est donc la personne humaine, laquelle cesse, par la mort, de faire partie des vivants et, par la résurrection, se retrouve dans les conditions normales de son existence humaine.

Or, la personne humaine, ce n'est ni l'âme seule, ni le corps seul, mais les deux substantiellement unis. Pour que l'homme soit vraiment ressuscité, il faut donc qu'il ait, après la résurrection, non seulement la même âme, mais encore le même corps uni à la même âme.

C'est toujours ainsi qu'a été comprise la résurrection. Job disait : « De nouveau je revêtirai ma peau et dans ma chair je verrai mon Dieu. Je le verrai moi-même et je le contemplerai de mes propres yeux, et ce ne sera pas un autre que moi » (Job. XIX, 25-27) : le patriarche entend évidemment que cette peau, cette chair, ces yeux seront les mêmes que ceux qui sont actuellement les siens.

Tout le monde connaît ce trait d'Euticlius, patriarche de Constantinople, qui avait auparavant nié l'identité des corps ressuscités, mais qui, ramené à la foi de l'Eglise sur ce point par saint Grégoire le Grand, alors légat du Pape, sur le point de mourir prenait la peau de sa main et disait aux assistants : « Je confesse que nous ressusciterons avec cette chair. »

Et ce qui ne laisse aucune possibilité de penser autrement, c'est que le quatrième concile de Latran en a fait l'objet d'une définition de foi : « Tous les mortels, dit-il, ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils portent maintenant. »

De ces preuves théologiques et philosophiques, il faut conclure que les corps ressuscités ne seront pas formés *de n'importe quelle matière première*, mais qu'ils seront formés des mêmes éléments qui les composaient pendant la vie.

Toutefois on ne peut pas en conclure que, dans les corps ressuscités, se retrouveront tous les éléments de matière qui auront passé dans les tissus du corps humain. La quantité en serait beaucoup trop considérable pour peu que le corps ait vécu.

On ne pourrait pas non plus dire que le corps ressuscité retrouvera exactement les mêmes éléments de matière qu'il avait au moment de la mort : il est de ces éléments dont la santé du corps exige l'élimination ; il en est d'autres que la maladie a fait disparaître. Le corps ressuscité aura tout ce qui lui est nécessaire pour sa vie et sa bonne constitution.

D'ailleurs, il est des éléments matériels nécessaires au jeu de la vie et des organes, comme l'huile, l'eau et le charbon sont nécessaires au jeu des machines sans être la machine elle-même. Ces éléments sont dans le corps dont ils rendent possibles les fonctions vitales, mais ne sont pas du corps. Quand ils sont devenus impropres à l'entretien de la vie, ils sont éliminés et d'autres les remplacent. Ils ne sont pas plus nécessaires à l'identité des corps ressuscités qu'ils ne le sont à l'identité des corps vivants.

Mais jusqu'où s'étend cette partie flottante et où commence cette partie de l'organisme qui reste la même du berceau à la tombe et qui doit nécessairement faire le fond du corps ressuscité, voilà ce que l'état actuel de la science ne permet pas de déterminer.

Cette impossibilité provenant de l'imperfection de la science ne peut, en aucune façon, infirmer notre foi qui s'appuie sur la révélation divine et sur l'infaillible autorité de l'Eglise. Si nous ne voyons pas clairement ce qu'il en est, nous le croyons avec toute sécurité et toute certitude sur la parole et sur la science de Dieu lui-même.

Ad 2. Il faudrait leur dire de prouver leur assertion. Alors on verrait à résoudre leurs objections.

Ad 3. Dieu ne nous rendra pas toute la matière qui aura passé par le corps de l'homme vivant, mais seulement celle qui appartient *essentiellement* à chaque corps, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Q. — Un mathématicien me faisait dernièrement cette objection : Le nombre implique l'idée d'imperfection, car il est susceptible d'augmentation et de diminution. Or il y a le nombre en Dieu, sinon quant à son essence, du moins quant à ses personnes ; et il est aussi nécessairement *triple* dans sa personnalité, qu'*un* dans son essence. Comment concilier ce point de notre symbole avec la souveraine perfection de Dieu ?

J'ai répondu de mon mieux. Je me permets, malgré tout, de faire appel aux lumières si appréciées de notre cher *Ami du clergé,* pour avoir une réponse certainement plus complète que celle que j'ai pu faire.

R. — La raison même qu'indique le mathématicien pour établir l'imperfection du nombre, nous servira à lui répondre et à résoudre son objection.

L'imperfection du nombre vient de ce qu'il peut être ajouté des unités nouvelles aux unités qui le composent. D'où il suit qu'un nombre ne serait pas imparfait s'il ne pouvait lui être ajouté des unités nouvelles. Or, en Dieu, au nombre

trois des personnes, il ne peut être ajouté d'unité nouvelle, Dieu étant essentiellement trine dans ses personnes. Donc, en Dieu, le nombre trois n'est pas imparfait.

La réponse est la même si, au lieu d'augmentation, on argue de la possibilité de diminution. En Dieu, le nombre des personnes n'est pas plus susceptible de diminution que d'augmentation : les personnes divines sont au nombre de trois; elles ne peuvent être ni plus, ni moins. Le Père n'est pas et ne peut être sans le Fils, terme de sa connaissance et par lequel seul il est Père. Le Père et le Fils ne peuvent être sans le Saint-Esprit, terme de leur commun amour.

Une autre imperfection du nombre est sa composition. C'est une imperfection que d'être composé. En Dieu, le nombre de trois personnes n'introduit aucune composition en Dieu, parce que les trois personnes divines sont un seul et même Dieu, une seule et même essence divine qui est à la fois Père, en tant que principe engendrant le Fils, Fils en tant que terme de la paternité divine, Saint-Esprit en tant que terme de la procession qui émane du Père et du Fils.

Une troisième imperfection du nombre, c'est qu'il accuse la division et la limite dans les choses. Mais en Dieu la trinité des personnes n'emporte comme conséquence aucune division ni aucune limite dans la nature divine : chaque personne possède intégralement la nature divine, une et infinie.

Il en serait de même de toutes les autres imperfections inhérentes au nombre quand il s'applique aux choses finies : ces imperfections ne sont pas en Dieu.

En examinant chacune des solutions données ou à donner sur le point qui nous occupe, nous remarquerons que toutes reposent sur cette explication que, dans la sainte Trinité, tout nombre se ramène à l'unité d'essence, de nature ou de substance.

Il y a trois personnes : mais 1° les trois personnes ne sont qu'un seul et même Dieu ; 2° chacune d'elles est Dieu et le même Dieu que les deux autres personnes ; 3° deux d'entre elles sont un seul et même Dieu, le même Dieu que la troisième.

Il y a deux processions, celle du Fils dont le Père est le principe et celle du Saint-Esprit dont le Père et le Fils sont ensemble le principe. Mais, en vertu de l'identité de nature entre les trois personnes, le Père, principe du Fils, est le même Dieu que le Père et le Fils, principe unique du Saint-Esprit, et le même Dieu que le Fils procédant du Père et le Saint-Esprit qui procède de l'un et de l'autre. S'il y a opposition de relation entre la personne principe et la personne qui procède, cette opposition ne fait aucune division dans la nature divine qui reste une et identiquement la même.

Ainsi, quel que soit le nombre que l'on considère dans la sainte Trinité, ce nombre est toujours ramené à l'unité dans la nature divine avec laquelle s'identifie tout ce qui existe dans la Trinité. Et ainsi sont exclues toutes les imperfections qui s'attachent au nombre et qui viennent de ce que ses unités sont divisées ou divisibles et opposées les unes aux autres.

Q. — 1° Dans les ordres religieux, c'est ordinairement le provincial qui donne les pouvoirs nécessaires pour entendre les confessions des personnes de la maison.

Si le provincial vient à mourir ou s'il est changé, est-il nécessaire de renouveler ses pouvoirs auprès de son successeur ?

2° Est-il permis de coucher dans la tribune d'une église pour la garder ?

A mon humble avis, il me semble que ce n'est pas convenable.

Qu'en pense le savant *Ami du Clergé ?*

R. — Ad I. Il est de règle que la juridiction déléguée, concédée d'une manière *indéterminée*, ne cesse pas par le départ ou la mort de celui qui l'a octroyée : il faut un acte positif pour la révoquer.

Ad II. La nécessité n'a pas de loi et ne connaît pas les convenances. S'il n'y a réellement pas d'autre moyen pratique de garder une église, il vaut mieux faire coucher une personne dans la tribune, que de laisser les voleurs emporter les vases sacrés. Les lois secondaires de l'Eglise sur le respect dû aux lieux saints doivent céder devant la loi plus importante de la garde de la sainte Eucharistie.

Q. — N'y a-t-il pas contradiction entre le n° 12 et le n° 16 de l'*Ami du Clergé ?*

N° 12. — *23 mars 1893.* — Pour la validité, dans une chapelle de communauté, on exige : 1° Autorisation écrite de l'*évêque;* 2° autorisation écrite du *curé* (dans certains cas); 3° autorisation écrite du *supérieur ou de la supérieure* de la communauté.

(Page 190-*c*). « Par supérieur, elle (la Sacrée Congrégation) entend la personne ecclésiastique ou laïque, homme ou femme, et non pas le prêtre qui est chargé de l'administration spirituelle des sacrements ou l'aumônier. »

N° 16. — *20 avril 1893.* — Ici, au contraire, on n'exige pas la 3e autorisation écrite, celle du *supérieur ou de la supérieure* de la communauté, — car il s'agit de l'érection dans une chapelle de *communauté.*

N'est-ce pas le n° 12 qui a raison? La permission écrite de la supérieure n'est-elle pas exigée *ad validitatem* par la réponse *ad dubium XI,* donnée page 189 et contenue dans la décision du 26 septembre 1892?

R. — Il faut s'en tenir à la doctrine exposée dans le n° 12, à la page 190. Quant à la contradiction, elle vient de ce que la réponse donnée à la page 249 avait été rédigée et envoyée avant que la décision du 26 septembre 1892 fût connue. Nous reproduisions alors la doctrine enseignée par les auteurs. Un oubli, au moment de la correction des épreuves, n'a pas permis de mettre la réponse en harmonie avec la décision précitée.

Q. — Avec l'autorisation de l'évêché, la première communion se fait depuis plusieurs années dans une chapelle d'usine desservie par un aumônier canonique-

ment reconnu. Les enfants qui participent à cette cérémonie appartiennent tous aux familles ouvrières. Permettez-moi de demander au cher *Ami du Clergé :*

Quel est le droit du curé dans cette circonstance par rapport aux cierges offerts par les enfants? A-t-il le droit de les exiger, sous prétexte que la première communion constitue un droit essentiellement curial?

R. — Au point de vue canonique, l'aumônier de cette chapelle n'est et ne peut-être qu'un auxiliaire du curé de la paroisse sur laquelle elle se trouve. Il s'ensuit que, en droit, les cierges de première communion appartiennent au curé ; mais l'évêque peut les attribuer au chapelain pour former sa pension.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

II. SAINTE-MESSE ET VISITE AU SAINT-SACREMENT

2o Visite au Saint-Sacrement

Probation sur la dévotion sacerdotale au Très-Saint Sacrement, par une Société de Prêtres. Brochure in-32 de 72 pages (Chez Merech, imprimeur, rue Denfert-Rochereau, Paris).

Visite au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge. Méditations pour l'octave du Saint-Sacrement. — Traits de feu et exercices de piété de *Saint Alphonse de Liguori*, fondateur de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur et Docteur de l'Eglise universelle. Joli volume in-32 de 280 pages (chez Desclée, rue Saint-Sulpice, Paris).

La Divine Eucharistie, par le T. R. P. *Eymard*, fondateur de la Congrégation du Très-Saint Sacrement. 4 in-18 (se vendent séparément) : 1re série, *La présence réelle*, 7e édition, 2 fr. ; 2e série, *La Sainte Communion*, 8e édition, 2 fr. ; 3e série, *Retraites aux pieds de Jésus-Eucharistie*, 6e édition, 1 fr. 75 ; 4e série, *L'Eucharistie et la perfection chrétienne*, 4e édition, 2 fr. 75 (au bureau des Œuvres Eucharistiques, 27, avenue Friedland, Paris).

Manuel de l'adoration du Très Saint-Sacrement, par le R. P. A. *Tesnière*, supérieur de la Congrégation du Très-Saint Sacrement. 2 volumes in-18 (se vendent séparément) : Tome I, *La Personne du Christ Eucharistique*, 1 fr. 25 ; tome II, *Les titres divins et humains de l'Eucharistie*, 2 fr. (à Paris, bureau des Œuvres Eucharistiques, 27, avenue Friedland).

Sujets d'adoration à l'usage des prêtres adorateurs. In-32 de plus de 400 pages, 1 fr. (à Paris, bureau des Œuvres Eucharistiques, 27, avenue Friedland).

Méditations pour l'Heure Sainte, par l'auteur du *Renouvellement dans la vie chrétienne*. In-18 de 48 pages, 0 fr. 20 (librairie catholique de l'Œuvre de Saint Paul, 6, rue Cassette, Paris).

Du même auteur : **Chemin de Croix en esprit de pénitence réparatrice.** 2e édition. In-18 de 48 pages, prix : 0 fr. 20 (librairie Saint Paul).

Les Mystères du Rosaire pour l'adoration du Très-Saint Sacrement, par le R. P. *Tesnière*. 1 vol. in-18, 3e édition, 1 fr. 50 (bureau des Œuvres Eucharistiques, 27, avenue Friedland, Paris).

On trouvera aussi au bureau des Œuvres Eucharistiques plusieurs opuscules pour l'adoration du Très-Saint Sacrement, par le R. P. Tesnière : *L'adoration réparatrice des Quarante Heures. — L'adoration du premier jour de l'an. — L'adoration du Sacré-Cœur. — La soif du Sacré-Cœur. — L'adoration des cinq plaies. — L'adoration de Saint Joseph. — L'Institution de l'Eucharistie. — L'Heure Sainte. — L'adoration pour les âmes du purgatoire.* (Ce sont des opuscules de 32 pages, avec couverture, coûtant l'unité, franco : 10 cent. ; la douzaine, 1 fr. ; le cent, 8 fr. ; le mille, 75 fr.)

L'adoration perpétuelle : *une heure devant le T.-S. Sacrement*, est à distribuer à l'occasion de l'adoration perpétuelle dans les paroisses. C'est un très bel opuscule illustré de 16 pages faisant partie de la série des brochures illustrées éditées par C. Paillart, imprimeur à Abbeville. Il coûte, depuis 12 exemplaires jusqu'à 150, 5 centimes l'exemplaire ; depuis 150 exemplaires à 500, 4 cent, l'ex., etc. (port en sus).

Le petit livre qui commence la série des ouvrages à utiliser pour la visite au Saint-Sacrement appartient à la même collection que la *Probation sur l'humilité*, dont nous avons parlé précédemment. Aussi bien il a droit aux mêmes éloges et mérite la même recommandation ; et nous demandons, à raison du grand bien que peuvent faire au clergé ces deux *Probations*... et les autres, qu'elles aient les honneurs d'une large publicité, et que nos confrères aient les mêmes facilités de les connaître et de se les procurer que tant d'autres livres qui sont moins recommandables.

Ce sont des méditations qui remplissent ce petit volume sur le Très-Saint Sacrement : elles embrassent tous les actes de la dévotion sacerdotale envers la Sainte Eucharistie ; mais il nous semble que c'est la Visite au Saint-Sacrement qui doit le plus profiter des enseignements et des exhortations qu'elles renferment. C'est en effet par cet exercice de piété, plus libre et plus volontaire, que nous pouvons donner à Jésus-Hostie un meilleur témoignage, une preuve plus sensible de notre amour et de notre reconnaissance. Un renouvellement dans la ferveur pour le culte du Saint-Sacrement aura donc pour principal résultat de nous rendre plus fidèles à cette Visite quotidienne, inscrite dans le règlement de vie de tout ecclésiastique.

Du reste ces mêmes méditations, nous pourrons les faire soit le matin, soit pendant le temps consacré le soir à la Visite au Saint-Sacrement. Nous ne voyons pas en effet de meilleure manière d'employer utilement les instants passés aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que la considération des vérités qui concernent ce divin Sauveur, de celles surtout qui nous rappellent son amour pour les hommes, nous pressent de l'aimer tendrement et généreusement. Aussi les ouvrages que nous recommandons pour cet exercice de piété sont-ils presque tous des recueils de méditations. La prière vocale peut et doit avoir une place plus ou moins considérable à côté de ces réflexions : nos confrères trouveront des formules dans les Recueils que nous indiquerons plus tard.

Mais revenons à notre *Probation*, pour la faire connaître plus en détail. L'auteur distingue ce qui est du *devoir strict* du prêtre, de la dévotion. Le devoir strict, à l'égard de la Sainte Communion, de la Sainte Messe, du culte public dû au Très-Saint Sacrement, est l'objet de la première méditation. Dans les méditations suivantes, l'auteur

montre d'abord que la dévotion au St-Sacrement est la dévotion sacerdotale par excellence, et que le prêtre doit avoir une dévotion particulière envers le très précieux sang de Notre-Seigneur. Les conséquences pratiques de cette dévotion, soit dans les relations du prêtre avec le Très-Saint Sacrement, soit dans son ministère auprès des fidèles, sont étudiées dans la 4e méditation : trois actes de cette dévotion, à savoir la préparation à la Sainte Messe, l'action de grâces, la visite, sont l'objet des cinquième et sixième méditations. La septième et la huitième nous indiquent trois moyens propres à développer en nous la dévotion au Très-Saint Sacrement, et trois conditions nécessaires à l'acquisition de l'esprit eucharistique. Enfin les quatre dernières méditations sont consacrées aux avantages et aux fruits que nous devons tirer de notre pieuse assiduité à honorer et à visiter Jésus-Hostie.

Tels sont les différents sujets qui sont proposés à nos réflexions, dans l'opuscule que nous analysons. Quant à la manière dont ils sont traités, nous n'avons qu'à répéter ce que nous avons dit de la *Probation sur l'Humilité* : rien d'inutile, rien de banal; tout au contraire accuse un esprit supérieur qui sait creuser la vérité et la présenter par son côté le plus saillant et le plus saisissant.

A côté des considérations les plus profondes, nous trouvons en grand nombre des conseils pratiques, les plus sages et les plus appropriés aux dangers et aux besoins du temps. Nous demandons la permission de citer, à l'appui de nos affirmations et pour l'édification de nos lecteurs, quelques lignes de la septième méditation. L'auteur y parle des moyens propres à développer en nous la dévotion au Très-Saint Sacrement : « Le second moyen consiste à faire une large place à l'Eucharistie, en nous débarrassant énergiquement de la multitude des inutilités. 1° Dans un esprit encombré par toutes sortes de pensées, de souvenirs, de projets, de préoccupations, de curiosités, de bagatelles, quelle place convenable peut-il rester pour le Très-Saint Sacrement?..... 2° Il n'est pas moins urgent de faire place en notre cœur. Le cœur ne se dilate pour Dieu que quand il se vide des créatures qui lui en disputent la possession...... 3° Enfin, il faut encore faire place dans notre vie, non seulement en sacrifiant les occupations superflues, mais même en résistant à certains entraînements du zèle. Les natures actives sont exposées à se surcharger d'œuvres, au détriment des exercices de la piété et du culte personnel du Très-Saint Sacrement. Prenons garde à cet écueil. S'il y a eu des Saints qui travaillaient tout le jour sans relâche, n'oublions pas qu'ils consacraient une partie de leurs nuits à la prière. Notre-Seigneur demande à ses prêtres de lui réserver un temps privilégié ; il leur promet, comme compensation, de leur donner une fécondité surnaturelle d'autant plus grande que leur vie sera plus *eucharistique*. »

Les « Méditations » sont précédées d'indications de lectures sur le Très-Saint Sacrement. Après avoir signalé différents chapitres de la Sainte Ecriture et quelques ouvrages des saints docteurs de l'Eglise qui se rapportent à la Sainte Eucharistie, l'auteur indique, dans ce petit catalogue, d'abord des auteurs ascétiques ayant écrit sur ce même sujet, et ensuite des biographies eucharistiques. Quelques-uns de ces livres tiennent un bon rang dans la liste que nous venons de présenter à nos lecteurs : les autres entreront certainement dans notre « Bibliothèque Eucharistique. »

A la fin de notre volume, nous trouvons d'autres indications non moins précieuses. C'est d'abord une série de pratiques « propres à développer la dévotion au Très-Saint Sacrement. » C'est ensuite un « *Examen* » très détaillé sur nos devoirs *essentiels* et la dévotion sacerdotale envers la Sainte Eucharistie; puis un résumé complet du livre, dont la lecture attentive et réfléchie nous fera découvrir où nous en sommes et nous fera prendre les meilleures résolutions au sujet de nos obligations envers Jésus-Hostie, et spécialement au sujet de la Visite quotidienne que nous lui avons promise et que nous lui devons.

Si la lecture ou la méditation du petit livre que nous venons d'apprécier nous a décidés à être de plus en plus les adorateurs assidus et fervents de Notre-Seigneur dans le Sacrement de son amour, les VISITES AU SAINT-SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE de Saint Alphonse de Liguori contribueront certainement à entretenir en nous cette bonne disposition et nous aideront à passer saintement le temps que nous donnons chaque jour à cet exercice de piété appelé si justement la *Messe du soir*.

Cœteris paribus, c'est-à-dire dans une même catégorie d'ouvrages, nous devons toujours donner le premier rang aux livres composés par des saints. Un saint, par ses écrits, *defunctus adhuc loquitur*, et sans doute avec la même onction, avec la même force que pendant sa vie : et à leurs écrits, comme à leur parole, est attachée une grâce qui va porter dans les âmes la lumière et la ferveur. N'oubliant pas d'autre part que saint Alphonse de Liguori s'est montré particulièrement zélé pour le culte du Saint-Sacrement, nous n'hésiterons pas à recourir fréquemment à ses VISITES.

Avec saint Alphonse, nous ferons une Visite à la Sainte Vierge, en même temps qu'à Notre-Seigneur; nous ne séparerons pas le Fils de la Mère : et puisque tout nous est venu et nous doit venir par Marie, nous irons par Elle à Jésus-Hostie ; et cette double dévotion, facilitée, entretenue et développée par les Réflexions, les Méditations, les *Traits de feu* et les prières qui composent notre petit volume, sera certainement pour nous une source féconde de grâces et de bénédictions. Notre Saint explique lui-même dans son Introduction pourquoi il faut « unir chaque jour à la Visite du Saint-Sacrement la Visite de la Très-Sainte Vierge, » en même temps qu'il nous fait connaître

la manière de faire, à la fin de chacune de nos Visites, la communion spirituelle.

Il n'est du reste pas besoin de nous étendre davantage : cet opuscule du saint Docteur est trop répandu et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans plus de détails. Nous nous contenterons, en finissant, de recommander l'édition de Desclée qui, comme tout ce qui est publié par cet éditeur, est parfaite au point de vue de la typographie; les exercices et les prières qui ont été ajoutés, forment avec le texte du Saint, un excellent livre de piété. — L'édition donnée par Lethielleux groupe d'autres opuscules de saint Liguori ; elle mérite aussi une mention honorable (in-32 raisin : 1 fr.), ainsi que celle de l'Œuvre de Saint Charles Borromée, 104, rue de la Barre, à Lille (édition de poche sur papier teinté, etc., reliure souple... avec ornements à froid : 1 fr. 50; *franco* : 1 fr. 75).

Dans ces temps d'épreuves et de luttes, Notre-Seigneur a voulu enrichir son Eglise d'une nouvelle famille religieuse, dont la mission principale, pour ne pas dire unique, est de promouvoir, de renouveler, d'accroître et de pratiquer la dévotion envers la Sainte Eucharistie. Et les œuvres et manifestations eucharistiques de ces vingt dernières années, auxquelles la Société du Très-Saint Sacrement a pris une grande part, prouvent une intention providentielle dans la fondation de cette congrégation.

Un des principaux résultats des efforts des nouveaux religieux est l'accroissement, en nombre et en ferveur, des parfaits adorateurs de Jésus-Hostie. Aussi bien ils ont multiplié les ouvrages capables de faire connaître ce divin Sauveur, d'attirer les fidèles et les prêtres au pied des autels et de les y occuper fructueusement dans la considération et l'admiration des mystères eucharistiques. La plus grande partie des livres ou brochures que nous signalons dans notre catalogue, est due aux Pères du Saint-Sacrement.

C'est d'abord LA DIVINE EUCHARISTIE, composée d'extraits des écrits et des sermons du Vénérable fondateur, le R. P. *Eymard*, qu'on a appelé à si juste titre le *Prêtre de l'Eucharistie*. Cette publication comprend quatre séries, qui sont toutes présentées comme *Sujets pour l'Adoration* du Très-Saint Sacrement. Mais la 4e série, qui sous le titre : l'*Eucharistie et la Perfection chrétienne*, contient les 55 instructions adressées par le P. Eymard, dans trois retraites, aux Frères de Saint Vincent de Paul, aux Prêtres du Saint-Sacrement, aux Servantes du Saint-Sacrement, cette 4e série, dis-je, sera plutôt utilisée par les prédicateurs de retraites que pour l'adoration.

Les Retraites aux pieds de Jésus-Eucharistie, qui forment la 3e série, serviront aussi pour les jours de grand recueillement, pour des retraites publiques à prêcher, ou pour des retraites privées. On trouvera dans l'un et l'autre volumes une grande variété de sujets de discours ou de méditations. Mais aussi partout on sent, de la part de l'auteur, la préoccupation de demander à la Sainte Eucharistie les meilleurs enseignements, les plus puissantes leçons, et de rattacher les moyens de santification et la sainteté elle-même au culte du Très-Saint Sacrement. Qui pourrait s'en étonner, et qui refuserait de faire de Jésus-Hostie le centre de sa vie ?

Dans les deux premières séries de la *Divine Eucharistie*, nous avons des méditations qui nous seront d'une grande utilité pour nos visites quotidiennes à Notre-Seigneur. Celles du premier volume ont pour objet la *Présence réelle* ou la *Vie et les vertus de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement* : elles nous présentent les considérations et les réflexions les plus capables de fortifier notre foi à ce grand mystère et de nous convaincre de nos devoirs envers la Sainte Eucharistie ; elles nous montrent aussi les principales vertus dont Notre-Seigneur nous donne l'exemple dans ce divin Sacrement et nous pressent de réaliser l'idéal qui nous a été imposé au jour de notre ordination sacerdotale : « *Imitemini quod tractatis.* » Deux des dernières méditations sont consacrées à deux parfaits adorateurs de Jésus : Saint Jean-Baptiste et sainte Marie-Madeleine. Enfin l'auteur, après nous avoir dit dans une précédente méditation quelles relations il y a entre la dévotion au Sacré-Cœur et le culte au Saint-Sacrement, veut que le mois de juin, déjà dédié au Sacré-Cœur, soit aussi le mois du Saint-Sacrement. « Sachons honorer, dit-il, le Sacré-Cœur en l'Eucharistie ; ne séparons pas le Sacré-Cœur de l'Eucharistie. »

Dans le second volume, on a réuni tout ce qui, des réflexions écrites du P. Eymard, se rapporte à la *Sainte Communion* : la préparation à la Communion, la Sainte Messe qui, entendue avec piété, constitue la meilleure préparation, les dispositions qu'on doit porter à la Sainte Table, les effets et les fruits de la Communion, se partagent les quarante-sept chapitres et les quatre cent trente pages de cette série. C'est sur le dernier point, c'est-à-dire sur les effets de la Communion, que le Père Eymard est le plus abondant : il envisage surtout, sous toutes ses faces, la vie d'union avec Jésus, la vie d'amour, qui est le principal de ces effets : « *manet in me et ego in eo* », « *et ipse vivet propter me.* »

Ces méditations, comme celles de la première série, respirent la foi la plus vive et la piété la plus tendre envers Jésus-Eucharistie : il y a de la haute théologie, quelquefois de la grande et vraie poésie dans les considérations qui nous sont proposées. Du reste ces considérations sont, comme on dit maintenant, *suggestives ;* elles « ont besoin d'être développées dans l'adoration aux pieds de Notre-Seigneur *(Préface) ;* » mais elles rendent facile et doux ce travail personnel, qui par une suite nécessaire, ne pourra manquer d'être fructueux.

Le MANUEL DE L'ADORATION DU TRÈS-SAINT SACREMENT nous fait connaître, d'abord dans une

longue *Introduction*, les idées et les désirs du P. Eymard sur l'objet et la fin de l'adoration, sur la méthode d'adoration, sur les actes à produire par les différentes facultés dans cette méthode.

Sur le premier point, le P. Tesnière envisage successivement l'adoration par rapport à Notre-Seigneur, l'adoration par rapport à nous-mêmes, l'adoration par rapport au prochain. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Homme et Roi, a droit à l'adoration de tous les hommes ; s'il a bien voulu, sous les voiles du Sacrement, perpétuer et étendre partout son auguste et bienfaisante présence, ce n'est que pour recevoir partout et toujours les hommages des créatures qu'il a rachetées ; et si tous les mystères de Jésus ont un corps religieux qui les honore, pourquoi l'Eucharistie n'en aurait-elle pas? L'adoration est donc un devoir qui nous met en rapport immédiat avec Dieu ; c'est de plus une obligation qui nous lie à Dieu tout entiers, par la pureté et la sainteté de la vie, et par l'application de toutes nos facultés à la connaissance, à l'amour et au service de Jésus. L'adoration, *considérée par rapport à nous*, est notre principal devoir ; elle est aussi notre principal moyen de sanctification. — L'adoration, fruit et aliment de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, nous permet d'exercer *envers le prochain*, envers l'Eglise et au nom de l'Eglise, l'apostolat de la prière, de la propitiation et de la réparation.

La *méthode d'adoration* préconisée par le P. Eymard, est celle dite des *quatre fins du sacrifice*. « Mettant les adorateurs en présence de Jésus, l'Adorateur parfait pouvait-il leur demander quelque chose de plus opportun, de plus convenable, de plus nécessaire même, que de s'unir à ce Maître de la prière, à ce Pontife dans l'exercice de sa prière, et de prier comme lui, avec lui, par lui ? » Produire des actes d'Adoration, d'Actions de grâces, de Réparation et de Prière ; les offrir à Dieu le Père par Jésus-Christ, Médiateur et Pontife ; les adresser à Jésus-Christ lui-même, qui est Dieu aussi bien que Prêtre, telle est la méthode du P. Eymard.

Le Père Tesnière l'explique davantage en indiquant les différents actes de l'esprit, du cœur, de la volonté à produire dans chaque partie de l'adoration, et qui font de cet exercice de piété une prière aussi facile qu'avantageuse.

Après cette introduction si instructive, le P. Tesnière applique la méthode du P. Eymard qu'il vient d'exposer, à deux séries de vérités concernant la Sainte Eucharistie. Il intitule la première série : *La personne du Christ Eucharistique*. Il envisage d'abord l'Institution de l'Eucharistie, pour en établir le fait, pour montrer dans ce fait le chef-d'œuvre de Dieu ; et pour considérer Jésus-Christ, prêtre éternel, continuant, par l'Eucharistie, l'oblation de son Sacrifice, il fait ensuite ressortir la relation de l'Eucharistie avec la Passion. Les chapitres suivants nous font méditer sur le *Très-Saint Corps de Jésus*, sur le *Précieux Sang*, sur le *Cœur de Jésus* et sur les *Cinq Plaies*, c'est-à-dire sur ce qui de la Personne du Christ Eucharistique peut le plus exciter notre piété et notre reconnaissance. *L'Etat Eucharistique* contient aussi les plus utiles, les plus sublimes leçons. Enfin, ce qui doit rehausser à nos yeux le bienfait de l'Institution de l'Eucharistie, c'est que par elle Jésus est partout, toujours et à tous.

Le Père Tesnière n'a pas de peine à nous donner sur chacune de ces vérités des réflexions, des actes qui se rapportent aux quatre fins du Sacrifice ; et les adorateurs n'auront pas de peine non plus à le suivre : et s'ils consacrent tout leur soin et tout leur temps à faire pénétrer dans leur esprit, leur cœur et leur volonté les pensées, les sentiments et les résolutions que l'auteur leur propose, ils retireront des instants passés auprès de Jésus, de grands fruits de sanctification.

La deuxième série du *Manuel*, intitulée : *Les titres divins et humains de l'Eucharistie*, comprend cinq parties. La première expose les *Raisons*, le *Pourquoi* de l'Eucharistie : ces raisons, au nombre de douze, nous feront singulièrement apprécier la sagesse et la bonté que Dieu manifeste dans l'Institution de la Sainte Eucharistie. Dans la deuxième partie, le Père Tesnière envisage les Titres divins de l'Eucharistie, c'est-à-dire ce que Notre-Seigneur est pour nous dans le Saint-Sacrement, *comme Dieu*, de même qu'il nous fait considérer dans la troisième partie, ce que Jésus est pour nous dans le Sacrement comme homme. La quatrième partie est consacrée aux motifs de l'adoration Eucharistique, comme la cinquième aux raisons de l'exposition du Très-Saint Sacrement.

Tous ces sujets, préparés pour l'adoration d'après la méthode du R. P. Eymard, intéressent au plus haut point la dévotion à Jésus-Eucharistie. En même temps qu'ils nous aideront à remplir nos devoirs envers le Saint-Sacrement, ils ne pourront que rendre plus éclairée, plus généreuse et plus tendre notre inclination à y être fidèle.

Ce manuel du P. Tesnière me paraît répondre au volume du P. Eymard sur la Présence réelle, avec l'avantage d'une exposition plus méthodique et plus complète, et adaptée à la méthode d'adoration par les quatre fins du Sacrifice.

Le Manuel du P. Tesnière s'adresse à tous les adorateurs de Jésus-Eucharistie ; le recueil que nous signalons à nos confrères, sous le titre : Sujets d'adoration, est spécial aux Prêtres. Chaque mois, les *Annales* de l'Association des Prêtres-Adorateurs offrent, sur une feuille séparée, aux membres de l'Association, un *sujet d'adoration*, rédigé d'après la méthode des quatre fins : on y expose d'abord brièvement un fait historique, ou une vérité, et on propose ensuite les actes à produire sur le sujet pour chacune de ces fins. Ce sont ces sujets d'adoration qu'on a eu la bonne pensée de réunir en volume ; ils pourront ainsi être utilisés par un plus grand nombre. Le volume que nous présentons à nos lecteurs comprend cinquante